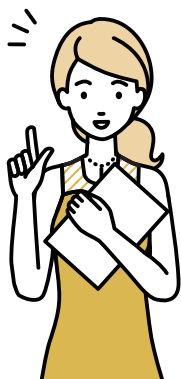


Bourse scolaire Côte-d'Or ?

Effectuez votre demande
du 1^{er} septembre
au 30 novembre 2025







Chacun des enfants de votre famille peut bénéficier d'une bourse versée par le Département en fonction de sa scolarité et de votre situation. Cette bourse est cumulable avec les aides versées par l'État.

BOURSE COLLÈGE

Enfant inscrit dans un collège privé ou public

Inscrit de la 6^{ème} à la 3^{ème}

Vous devez être domicilié en Côte-d'Or

EN FONCTION
DU REVENU FISCAL
DE RÉFÉRENCE DU FOYER

0€ à 14.000€ = 270€

14.001€ à 25.000€ =
200€

Versée en une fois

BOURSE SEGPA

Enfant inscrit en 4^{ème} ou 3^{ème} SEGPA

Dans un collège de Côte-d'Or

Vous devez être domicilié en Côte-d'Or

MONTANT FORFAITAIRE
SANS CONDITIONS
DE RESSOURCE

150€

Versée en une fois

BOURSE APPRENTIS

Enfant inscrit en 1^{re} année d'apprentissage en CFA

Prépare un diplôme de l'enseignement secondaire

Vous devez être domicilié en Côte-d'Or

MONTANT FORFAITAIRE
SANS CONDITIONS
DE RESSOURCE

200€

Versée en une fois

CUMULABLES

Réaliser une demande par enfant sur la plateforme :

mesdemarches.cotedor.fr

Les étapes pour effectuer une demande en ligne

Créer et valider un compte sur le portail mesdemarches.cotedor.fr avec votre adresse email

 Se connecter | Créer son compte

Sélectionner "TOUTES LES DÉMARCHES"

 Benjamin 

ACCUEIL

TOUTES LES DÉMARCHES

MON COMPTE

DÉCONNEXION

Dans la recherche de démarches, sélectionner **Prénom NOM (Particulier)** et appuyer sur "Rechercher"

RECHERCHE DE DÉMARCHES POUR :

Benjamin  (Particulier)

 Rechercher

Chercher dans la page la rubrique "Bourse Scolaire Côte-d'Or"



BOURSE SCOLAIRE CÔTE-D'OR

 Disponible

 Education

Soutenir financièrement les familles et les jeunes sous la forme de bourses de Collèges, de SEGPA et... [Lire la suite](#)



Sur la droite, sélectionner
"Déposez votre demande"

Vous êtes prêts ? Lancez vous !

Déposez votre demande

Les pièces du dossier à transmettre



Pour toute demande :

- Copie recto-verso de la pièce d'identité valable du représentant légal
- Copie intégrale du livret de famille ou de l'acte de naissance de l'élève précisant la filiation
- RIB ([Relevé d'Identité Bancaire](#)) du représentant légal ou de l'élève s'il est majeur
- Certificat de scolarité de l'élève de l'année en cours fourni par le collège ou le CFA précisant sa classe
- Attestation récente de paiement de la CAF ou de la MSA qui liste les enfants à charge ([à télécharger sur caf.fr ou msa.fr](#))
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ([facture EDF, téléphone, etc.](#))
- Si l'élève est placé sous le régime de la tutelle, une copie du dernier jugement de tutelle français qui vous confie la garde de l'enfant

En plus :

POUR LA BOURSE DES COLLÈGES : Copie intégrale du dernier avis d'imposition (avis 2025 sur les ressources de l'année 2024) du représentant légal (+ celui du concubin ou du partenaire si vous vivez en couple et que vous n'êtes pas marié ou pacsé)

En plus :

POUR LA BOURSE DES APPRENTIS : Copie complète du contrat d'apprentissage (imprimé CERFA), signé entre l'apprenti, l'employeur et le Centre de Formation d'Apprentis (CFA)

Besoin d'aide ?

Être accompagné sur rendez-vous

- au sein des [Espaces Numériques Côte-d'Or](#)
- au sein des [points d'accueil France Services Côte-d'Or](#)

Retrouvez le lieu le plus proche de chez vous grâce à la cartographie présente dans la rubrique «Médiation numérique» sur le site www.cotedor.fr.

Pour prendre rendez-vous, contactez l'organisme concerné qui vous proposera une date et des horaires en fonction des places disponibles.

Si vous êtes suivi par un(e) assistant(e) social(e) du Conseil Départemental, n'hésitez pas à lui demander de vous aider à réaliser votre demande de bourse ou à vous réorienter vers le lieu adéquat.



Être accompagné sans rendez-vous

Rendez-vous à l'une des [permanences](#) ci-dessous où des conseillers numériques vous aideront à réaliser votre demande de bourse scolaire.

Lundi 9h à 12h • 03 80 54 02 02 ESCO de Chenôve 5, allée du Mail	Mardi 9h à 12h • 03 80 63 33 23 ASCO Grésilles 9 rue Marie Curie	Mercredi 14h à 17h • 03 80 63 69 00 ENCO de Dijon 19 rue du Château
Jeudi 9h à 12h • 03 80 63 27 91 ESCO de Fontaine-d'Ouche 46 avenue du Lac	Vendredi 14h à 16h30 • 03 80 63 27 60 ASCO Talant 17 avenue du Mail	

ASCO = Agence Solidarités Côte-d'Or / ESCO = Espace Solidarités Côte-d'Or / ENCO = Espace Numérique Côte-d'Or

Dans tous les cas, n'oubliez pas de venir
avec TOUTES LES PIÈCES NÉCESSAIRES
pour réaliser la demande de bourse !

Être accompagné à distance

- au [03 80 63 69 99](tel:0380636999) du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h
- par courriel à accompagnement.mesdemarches@cotedor.fr
- en consultant la [Foire aux questions](#) sur la plateforme

